



**E.R.I.P.**  
asbl

# ÉCOLE RÉGIONALE ET INTERCOMMUNALE DE POLICE

Adresse courrier: rue du Planeur 10 - 1130 Bruxelles  
☎ 02 201 16 16

## APPEL AUX CANDIDATS - CHARGÉ(E) DE COURS (H/F)

TEMPS PARTIEL  
FORMATION CONTINUÉE

### Contrôle technique

Offre d'emploi pour une charge de cours à temps partiel au sein du rôle linguistique français :

**EDA 7094 – 8 Hrs**

#### Objectif de la formation:

Contenu Législation bruxelloise : discuter et analyser la décision du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 19 juillet 2018 relative à l'introduction du contrôle technique routier des véhicules utilitaires immatriculés en Belgique ou à l'étranger.

La différence entre la législation bruxelloise et flamande (et la version wallonne même s'il n'y a pas de différence pour le moment mais peut changer à l'avenir).

Catalogue des pénalités : RD 01 septembre 2006 concernant la perception et l'envoi d'une somme lors de la constatation de certaines infractions concernant les exigences techniques auxquelles doit satisfaire chaque véhicule de transport terrestre, ses composants et ses accessoires de sécurité.

Comment verbaliser.

Exemples pratiques.

#### Groupe-cible:

Personnel policier fédérale et locale

#### Méthodologie :

Pratique

#### Évaluation:

Formative, processus

**Dates de la charge de cours :**

A convenir

**Profil recherché :**

- *Personnel policier*
- Avoir une maîtrise théorique et une expérience pratique de la matière à enseigner
- Disposer d'une expérience d'au moins 3 ans dans une fonction liée à la matière à enseigner
- Une formation à la pédagogie et/ou une expérience dans la formation sont des atouts

**Introduction des candidatures :**

**Cette offre vous intéresse? Vous voulez contribuer activement à la formation des futurs policiers?**

**Envoyez-nous votre candidature, accompagnée d'un C.V. et d'une brève lettre de motivation, par e-mail à l'adresse [candidatures@eripgip.be/vofc@eripgip.be](mailto:candidatures@eripgip.be/vofc@eripgip.be)**

**Avant le 13/01/2021.**

